

# FORMATION ET TEST CACES DES TRANSPALETTES A CONDUCTEUR PORTE ET PREPARATEURS DE COMMANDE AU SOL R389

SELON LES RECOMMANDATIONS DE LA CNAMTS

Durée: 3 jours (21 heures)

## **Objectifs de la formation :**

Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en sécurité des transpalettes à conducteur porté et être préparer aux tests CACES®

#### Publics visés:

Conducteur débutant

## **Prérequis:**

Être âgé de 18 ans minimum Être apte médicalement Compréhension orale et écrite du français

#### Contenu de la formation

#### Partie théorique – 1 jour soit 7 heures

- 🖳 La recommandation R389, ses textes, sa procédure
- La législation
- Les différents organismes de prévention
- Le CACES, l'autorisation de conduite
- Les équipements obligatoires pour le cariste et pour le transpalette à conducteur porté
- Les responsabilités lors d'un accident grave
- Les règles de circulation dans l'entreprise et sur la voie publique
- Les responsabilités du cariste
- Les principales interdictions
- La classification des chariots élévateurs
- Mécanique et chaîne cinématique
- Utilisation des transpalettes à conducteur porté
- 🖳 Le centre de gravité de la charge, plaque de charge
- Vérification journalière du chariot
- La prise de poste
- La fin de poste

## Partie Pratique – 1 jour soit 7 heures

- Mise en pratique de la théorie
- Vérification des équipements individuels de protection
- Vérification des documents du transpalette à conducteur porté



- Vérifications de l'engin (état des équipements du transpalette à conducteur porté, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- Conduite transpalettes à conducteur porté (parcours défini avec panneau de signalisation, slalom, pente, virage, passages de portes)
- Rangement de palettes au sol
- Chargement, déchargement du camion

# Moyens Pédagogiques

Formation théorique en salle :

- Animation par le formateur à l'aide d'un support par vidéoprojecteur et des exercices en groupe
- Un manuel de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation
- Cours spécifiques aux chariots de manutention
- Utilisation de chariots

**Modalités :** Groupe (à définir selon la catégorie et le nombre de catégories passées) Formation en présentiel

Sanction visée: Examen CACES® (1 jour soit 7 heures)

- Test CACES® par un organisme certifié (examen théorique et pratique selon les recommandations de la CNAMTS) R389 catégorie 1, 3 et 5
- QCM
- Examen pratique suivant le référentiel

Validation/Certification: Si résultats favorables, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R389 de la CNAM, qui permettra d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur